



## Licenciement en maladie depuis deux ans et solde de tout compte d

Par **speedette13**, le **18/05/2013** à **13:15**

Bonjour, a tous et toutes

Voici mon problème, j'ai été embauchée dans une association d'aide a domicile en qualité d'agent a domicile( ménage et repas pour certains bénéficiaires) hors un an plus tard je me suis mis en maladie pour un gros problème a l'épaule droite et reconnu travailleur handicapé par la MDPH, ma société a été reprise par un nouveau directeur en 2012 et là toujours en maladie soit en totalité deux ans, je suis convoqué pour un entretien préalable de licenciement qui a durer 5 minutes présentation comprise.

une semaine plus tard je reçois ma lettre de licenciement pour cause réelle et sérieuse car j'ai aux dires de ce nouvel employeur qui ne me connaît meme pas j'occupais un un poste clé au sein de l'entreprise, donc je ne fais pas mon préavis de deux mois car je suis toujours en maladie par la sécu et une invalidité de 1ere catégorie m'est donné par la sécu.

deux mois plus tard je me présente chez mon employeur pour récupérer mon solde de tout compte et là surprise

montant : 0 euros

explications : mes congés payés sont perdus car je suis en maladie depuis deux ans aucune indemnité de licenciement rien.

donc je refuse de signer les documents et prends rendez vous avec mon aide juridique pour explication.

mon employeur me fait signer par voie d'huissier que tous mes documents et mon solde de tout compte sont déposé chez un huissier a ma disposition.

Je suis perdue est-il normal de n'avoir rien ni congés ni indemnités?

Merci pour vos réponses

cordialement

Par **pepelle2**, le **18/05/2013** à **15:39**

Bonjour,

C'est un licenciement pour inaptitude pour une maladie non professionnelle ?